

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze et le neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALEMANY Brigitte, ALLIER Stéphane, GILS Bernard, GRINO Sylvie, LAPEYRE Denis, LEFRANCQ Arnaud, PAPINESCHI Véronika, PRÉVOTEAU Gisèle, RICHELME-DAVID Suzanne, RICHOU Xavier VILA Charlotte, VILA Didier.

Absents excusés : LOUVEAU Solveig a donné procuration à GILS Denise
PELTIER Julien a donné procuration à LEFRANCQ Arnaud

Sur proposition de la Présidente, Madame GRINO Sylvie est désignée secrétaire de séance.

DROITS DE PRÉEMPTION

-M. Andréo : vente d'une remise à M. Coulomplace des anciens lavoirs. Lecture d'un courrier de M. Coulom qui souhaite acquérir à la commune un espace derrière cette remise juxtaposant l'église. Bernard GILS rappelle que le précédent Conseil Municipal avait émis la possibilité d'acquérir ou de préempter cette remise ainsi que les deux autres bâtiments attenants pour un projet de démolition. Ceci permettrait une vue et un accès direct piéton à l'église.

La décision de préemption de la remise et de la vente de cette parcelle communale est ajournée et reportée à une prochaine séance.

-M. Zaoui Rabah : Vente d'un terrain lotissement Le Belle Vue.

- M. Brunet : vented'un terrain à M. Holderbaum, chemin de Rénel.

-Pierre /Finances : vente d'un terrain au lotissement le Jeu de mail à M.Digangi.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas user de son droit de préemption pour ces trois dossiers.

Proposition d'achat pour la maison « Escande » rue de la ville pour aménagement de logements : compte tenu de la problématique de stationnement dans ce secteur, cette demande fera l'objet d'un débat lors d'un prochain Conseil Municipal.

AVENANTS À LA CONVENTION ZAC

La participation financière (en 4 tranches) de la commune pour l'aménagement des voiries et réseaux de la ZAC avait été conventionnée avec la Communauté de Communes du Haut-Minervois. Cette convention a été transférée à Carcassonne Agglo qui a pris la compétence économique au 1^{er} janvier 2013.

Suite à une erreur de Carcassonne Agglo sur l'avenant n°1 qui fixait la participation au titre de la 1^{ère} Tranche de travaux, un avenant n°2 est proposé avec la participation recalculée. (181 936.40 € au lieu de 200 928.88 €) Un détail explicatif a été fourni.

Il convient donc de signer ces deux avenants avec Carcassonne Agglo, de prévoir le financement de cette participation par un emprunt. Une DM budgétaire (n°3) est nécessaire pour inscrire ces crédits.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE TERRITORIALE

Le Conseiller Général du canton a exposé aux Maires qu'il reste un solde de 2 610 € sur l'enveloppe territoriale de subvention 2014. Il a proposé d'affecter cette subvention à l'école La Calandreta de Trausse. Chaque Conseil Municipal doit donner son avis.

Vote : Pour : 11 - Abstention : 2 - Contre : 0

LA POSTE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Ambry, interlocutrice de de La Poste pour les collectivités l'a rencontrée au sujet du devenir du bureau de Poste de Peyriac. Celle-ci viendra exposer les propositions pour maintenir le bureau de poste ouvert avec, entre autre, la possibilité de créer une agence postale communale.

CONVENTION CANTINE

Dans le cadre du transfert des compétences, l'exercice de la compétence en matière de création et de gestion d'ALAE est confié au CIAS Carcassonne Agglo Solidarité. En revanche, la commune conserve la compétence en matière d'organisation de la restauration. Il convient donc de signer la convention de prestation nécessaire avec effet au 1^{er} Janvier 2015.

DIVERS

-Incident de chasse : sur l'enclave de Paulignandes chiens en divagation ont tué des lamas sur le domaine malgré la clôture de protection. Le propriétaire excédé a tiré sur les chiens de chasse en tuant un et blessé deux. Les propriétaires des chiens seraient des chasseurs de la Diane de Félines, l'ACCA Rieux-Peyriac ne serait pas concernée.

Le Conseil Municipal, en tant que titulaire du bail emphytéotique décide d'écrire un courrier à la Fédération Départementale de Chasse.

- Aire de remplissage Mengaud : Denis Lapeyre informe qu'un contrôle sera probablement effectué à la colonne de Mengaud au mois de mars prochain dans le cadre de la conformité des aires de lavage. Une réunion est prévue le lundi 15 décembre à 8 h30 avec une technicienne pour étudier les possibilités de mise aux normes d'une aire de remplissage ou de remplissage-lavage.

- Mr Tolza Jean-Charles a pris rendez-vous pour discuter d'un projet de complexe évènementiel oeno-touristique avec un collaborateur belge sur le site de l'ancienne piscine municipale. (date du rendez -vous : 23décembre à 19h).

- bungalow - sanitaire pour le stade : devis

TMT : 3 180€H.T (133cmx111cm) un seul WC

Algéco : 10 747 € H.T (2 WC, pas de modèle avec un seul WC)

La proposition de la société TMT est retenue. La commande sera passée fin janvier (Budget 2015)

- Goûter du 3^{ème} âge offert par la Mairie : date retenue le dimanche 1^{er} février.

Animation : Calysta duo (500€ TTC).

- Les Vœux du Maire le jeudi 8 janvier sont ouverts à toute la population.

-Eclairage public : Dans le cadre de la dépose des poteaux de la rue Jean Jaurès, certains luminaires seront déplacés sur des façades. Un poteau (en stock à l'atelier municipal) est prévu à l'angle de la rue des Mauves. Le SYADEN prépare le dossier pour une réalisation dans le 1^{er} semestre 2015.

Il convient de prévoir la coupure des monuments à minuit (église, monument, mémorial...).

- Commission d'Aide Sociale : une personne de Peyriac, titulaire du RSA (vivant en couple avec un enfant à charge) est autorisée par le Juge de prendre son frère handicapé de 14 ans pour les fêtes de fin d'année. Elle demande une aide à la commission pour les frais de voyage (coût environ 500 €). Une décision sera prise rapidement après avoir rencontré cette personne.

-Comité des Fêtes : Arnaud Lefrancq fait part au Conseil Municipal qu'il a du mal à trouver des adultes pour encadrer une équipe de jeunes. Il faudrait peut-être voir avec des Associations existantes du village pour intégrer des jeunes sur une animation.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 19JANVIER 2015 à 19h30

Pour 2015 : tous les premiers Lundis du mois